

L'HÔPITAL NOVO RECHERCHE UN(E) IDE POUR LES URGENCES PSYCHIATRIQUES

➤ L'Hôpital NOVO recrute un(e) IDE pour les urgences psychiatriques jour et nuit sur le site de Beaumont.

➤ **Présentation de la structure**

L'Hôpital NOVO est un nouvel établissement, né le 01/01/2023, de l'union de 3 établissements : le centre hospitalier René-Dubos de Pontoise (CHRD), le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCP) et le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV).

Acteur incontournable du service public hospitalier d'Ile-de-France, son objectif est de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins, par le renforcement des compétences existantes et des coopérations intra et extra hospitalières

➤ **Identification du poste**

Intitulé : Infirmier(e) urgence psychiatrique jour/nuit

Grade : Infirmier(e) soins généraux

Code métier : 05C10 (IDE soins généraux)

Catégorie : A ou B

Position dans la structure :

Spécificités

Temps dédié : Jour en 12h – 7h/19h ou Nuit en 12h –19h-7h

Déplacement : Entre les services Matisse/Picasso et le SAU du site de Beaumont. Véhicule de Service.

Activité intra hospitalière : En dehors des interventions aux urgences et en liaison, l'infirmier(e) est positionné sur l'une des unités de l'intra hospitalier et réalise des activités de soins et administratives.

Liaison Hiérarchiques :

- Coordonnateur général des soins, directeur des soins
- Cadre de pôle ou cadre supérieur de santé
- Cadre de santé de l'unité

Liaisons fonctionnelles :

- Médecin chef de pôle
- Médecin chef de service
- Médecin chef d'unité

- Equipes médicales
- Cadres de santé du pôle et de l'établissement
- Equipes pluri professionnelles du pôle
- Partenaires de santé extrahospitaliers pour la continuité de la prise en charge des patients
- Les instituts de formations des professionnels de santé

➤ Missions du poste

Objet :

Assurer la prise en charge des urgences psychiatriques et la liaison avec le psychiatre.

Désignation :

Répondre aux demandes des urgences psychiatriques.

Textes de référence :

Circulaire N° 39-92 du 30/07/1992

Circulaire du 16/04/2003

Décret N° 2006-577 du 22/05/2006

➤ Activités du poste

- **Répondre aux demandes des urgences :** A sa prise de poste, l'infirmier appelle ou se déplace dans le service des urgences afin d'identifier les patients présents relevant de la psychiatrie. Il prend connaissance du dossier du patient et de ses antécédents.
- **Accueillir, en seconde intention sur le service des urgences, toutes personnes** présentant des troubles psychologiques, psychiatrique par un entretien infirmier :
 - Avant l'entretien médical du psychiatre ;
 - Après l'évaluation de l'IOA (Infirmier d'orientation et d'accueil) et avis somatique.
- **Evaluer** le degré de l'urgence psychiatrique, identifier les problèmes de santé et psychosociaux.
- **Réaliser**
 - Un entretien infirmier avec un recueil de données, afin de poser un diagnostic infirmier et relater les données recueillies aux médecins (urgentiste et/ou psychiatre).
 - La vérification du bilan somatique d'entrée (Electro cardiogramme, bilan sang, RT-PCR si besoin...), et des modalités d'hospitalisation (contrainte, réintégration de programme de soin, soins libres...).
 - Le bilan somatique si non réalisé par les infirmiers des urgences.
- **Assurer** une surveillance régulière du patient afin de réévaluer son état de santé au sein des urgences.
- **Créer** un dossier et y rassembler les éléments nécessaires à la prise en charge du patient (validité des pièces justificatives, mode de placement, demande de tiers...).

- **Orienter** le patient pour la sortie (retour domicile, CMP...) si le patient n'est pas hospitalisé.
- **Organiser et Veiller** au transfert (véhicule des urgences ou ambulance) du patient et du dossier sur le site des Oliviers.
- **Accompagner et aider** l'équipe intra-hospitalière dans la prise en charge du patient dans un service de soin.
- **Inform**er la famille si nécessaire et en accord avec le patient et le psychiatre.
- **Rappeler** les patients connus et présentant un risque de décompensation, à la demande du médecin psychiatre.

Moyens : Véhicule de service, Téléphone portable et DECT, bureau au sein du SAU.

Activités autres, permettant le bilan annuel d'activité

- Tenir la main courante quotidiennement ;
- Calculer l'activité des urgences psychiatriques mensuellement ;
- Mettre à jour la file active des patients des urgences psychiatriques régulièrement ;
- Calculer le temps de travail effectif aux urgences mensuellement.

Prérequis

Savoirs :

- Connaître les textes législatifs en vigueur relatif aux droits et à la protection des personnes souffrant de troubles mentaux et leur condition d'hospitalisation (Loi du 5 juillet 2011 n° 2011-803) ainsi que Décret (2011-847 du 18/07/11) et Circulaire (21/07/2011) ;
- S'inscrire dans un processus de formation continue ;
- Connaissances en psychopathologies psychiatriques ;
- Connaissances du secteur et des unités d'hospitalisation complète.

Savoir-faire :

- Savoir écouter et analyser les propos du patient ;
- Gérer son stress, celui des malades, de leur famille ou aidants ;
- Garder une discrétion et distance professionnelle ;
- Maitriser les gestes d'urgences ;
- Respect des protocoles en vigueur
- Collaborer avec différents intervenants pluridisciplinaires.

Exigences et contraintes du poste

Attitude professionnelles attendues :

Etre organisé et efficace ;
Avoir des capacités relationnelles certaines et adaptées au service ;
Savoir s'adapter face à une situation imprévue ; ou complexe
Esprit de collaboration pluridisciplinaire.

Diplôme :

Titulaire du diplôme d'état infirmier.
Expérience antérieure en unité d'hospitalisation psychiatrique.

Formations obligatoires/recommandées :

Prise en charge des urgences psychiatrique ;
AFGSU 2 et Recyclage.

Passerelles :

- Cadre de santé
- Formations universitaires
- Infirmier de pratiques avancées (IPA)
-

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre, vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) à :

Malika El Attar, Cadre de pôle
malika.elattar@ght-novo.fr
01 30 28 36 10

Tous nos postes sont ouverts, à compétences égales, aux candidatures de personnes reconnues travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.